

L'APPEL À PROJETS 2027

Résidence d’écriture de films documentaires

Associations Les Petites caméras & Zelinha

Les associations Les Petites Caméras et Zelinha rassemblent des auteur·rices et des professionnel·les du cinéma documentaire qui souhaitent partager leurs connaissances et leurs pratiques. Elles s’associent pour proposer une résidence d’écriture de films documentaires dans le Morvan. Ensemble, nous voulons créer autour de l'expérience cinématographique des occasions de rencontres, d’échanges et d’ouverture au public.

L’appel à projet est ouvert du mardi 1er au dimanche 20 décembre 2026.
Les candidat.es seront prévenus du résultat dans la semaine du 8 février 2027.

Les Petites Caméras
ASSOCIATION DE CINÉASTES

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

ZELINHA
fabrique de films et de récits

1 – Objectif de la résidence

La résidence permet à quatre auteur.rices de bénéficier du soutien de professionnels expérimentés pour développer et renforcer leurs projets de films documentaires, dans un contexte de partage d'expériences. Elle conduit chacun.e à mettre en évidence la singularité et la force de son projet, à trouver sa propre voie dans les différentes approches cinématographiques, afin de s'engager dans les meilleures conditions, dans des perspectives de production. Le travail d'écriture entre les sessions nécessite un investissement fort de la part des auteur.rices.

Durant six mois, chaque auteur.rice est accompagné·e dans le développement de son projet et guidé dans la confrontation concrète à son sujet et à l'histoire qu'il veut raconter. Il nourrit autant qu'il le peut l'écriture de son film d'expériences pratiques : repérages, essais, collectes d'entretiens ou même tournage de quelques séquences.

La résidence propose une alternance de temps de travail individuels et collectifs où chaque auteur·rice sort de l'isolement propre à l'écriture pour confronter sa démarche, sa méthode et ses réflexions à celles des autres. Des exercices d'écriture sont proposés pendant les sessions, qui doivent permettre de dépasser les doutes inhérents à l'écriture. La recherche d'un équilibre entre écriture et confrontation concrète au sujet, par l'analyse d'images issues de repérages est placée au cœur de la résidence.

La résidence est encadrée par Anna Feillou et Benoît Keller et coordonnée par Fanny Corcelle.

Avec la volonté de consolider les parcours professionnels, la résidence propose également un appui dans la préparation de la mise en production des projets, qui doit permettre à l'auteur.rice de situer son projet dans le contexte économique du cinéma.

2 - Programme et calendrier de la Résidence 2027

La résidence 2027 se déroule d'avril à octobre et sera organisée autour de trois temps de travail, constitués de deux sessions de trois jours complets en présentiel (Brassy et Avallon) et entrecoupées d'une consultation à distance. L'ensemble de ce parcours permettra :

- L'analyse de fond de chaque projet
- La structuration du dossier
- Un retour critique sur les images tournées par l'auteur.rice
- La recherche de perspectives de production

Pour les sessions en présentiel, l'ensemble des auteur·rices et des intervenant·es sont réuni.es dans des lieux de travail et d'hébergement aussi agréable que fonctionnel. Les séances de travail alternent temps collectifs, individuels et séances de projection.

Première session en présentiel : analyse initiale des projets.

Du 6 au 8 avril **(prévoir une arrivée la veille et un départ le lendemain : du 5 au 9 avril)**

Au cours de ce premier temps de travail, les tuteur.rices procèdent à l'analyse détaillée des projets. En demi-groupe de travail, nous interrogeons les intentions de réalisation, la progression de la dramaturgie, le mode de narration et le dispositif de tournage envisagé. Une journée complète est consacrée à la mise en scène à l'occasion d'une projection d'extrait de rushes d'une dizaine de minutes que l'auteur.rice aura préparé. Ce travail collectif permet à chacun.e d'affirmer ses choix artistiques. Au terme de cette première session de travail, les auteur.rices et leur tuteur.rice définissent la feuille de route des semaines à venir.

Deuxième session en consultation à distance : structuration du dossier. Fin mai - début juin, selon la progression du travail.

Après une période de deux mois consacrée autant que possible aux repérages et à l'écriture, les auteur.rices sont invités à envoyer une nouvelle version de leur texte à leur tuteur.rice. Cette nouvelle version est analysée à l'occasion d'une consultation de 3 heures qui réunit en visio auteur.rice et tuteur.rice.
Pour cette session de travail, les auteur.rices n'ont pas l'obligation de présenter de nouvelles images.
A l'issue de cette consultation, les auteur·rices repartent avec un nouveau diagnostique qui leur permet d'affirmer leurs choix essentiels de point de vue, de récit et de mise en scène.

Troisième session en présentiel : finalisation du dossier et perspectives de production.

du 5 au 7 octobre (prévoir une arrivée la veille et un départ le lendemain : du 4 au 8 octobre).

Après une nouvelle période d'écriture, l'ensemble des participant·es est à nouveau réuni pour trois jours. Le travail se déploie sur la base d'une nouvelle version complète du dossier et d'une nouvelle sélection d'images qui pourraient accompagner les futurs dossiers de demande d'aide à l'écriture. Cette session de travail devra permettre d'effectuer les derniers ajustements du dossier.
Parallèlement à ce dernier temps de travail, nous travaillons avec les auteur.rices sur les perspectives qui s'ouvrent à leur projet : quelles demandes d'aides, quelle prise de contact ou prolongement du travail avec une production, quelle recherche d'un diffuseur ? Il est naturellement fortement conseillé d'attendre la fin de la résidence pour déposer une première demande d'aide à l'écriture.

3 - Conditions matérielles

- La première session de la résidence aura lieu à Brassy, dans la Nièvre, où les auteur.rices sont hébergées chez l'habitant. La troisième session aura lieu à La Tannerie à Avallon, dans l'Yonne, lieu d'hébergement et de travail.
- L'hébergement et les repas sont assurés par les associations.
- Les frais de déplacements pour se rendre à la résidence restent à la charge des auteur·rices.
- Une participation de 210€ sera demandée aux auteur·rices. Elle correspond à l'adhésion à l'association (10 €) et à la prise en charge d'une partie des frais.
- La Région Bourgogne-Franche-Comté octroie à chaque auteur.rice retenu.e une bourse d'indemnisation de 750 euros brut versée sous forme de droits d'auteurs (*Cette bourse ne peut naturellement pas se substituer à une rémunération du travail d'écriture des auteur.rices, assuré par leur structure de production.*

4 - Critères de sélection et candidature

- La résidence est réservée aux porteur·euses d'un projet de film documentaire, moyen ou long métrage.
- Elle est ouverte aux auteur·rices résidents sur l'ensemble du territoire national.
- Elle est ouverte aux auteur.ices qui portent leur film seul.es ou qui sont engagé.es auprès de structures de production.
- L'ancrage au territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté n'est pas obligatoire.
- La résidence est conçue pour être une aide initiale au projet. L'auteur.rice ne doit pas avoir déjà été aidé pour ce projet (bourse, aide à l'écriture, résidence) au moment du dépôt.

- L’auteur.rice doit être en mesure de partager à l’ensemble du groupe dix minutes d’images en lien avec son projet (repérages ou autre) pour les deux sessions de travail à Brassy et à Avallon.
- L’auteur.rice doit pouvoir témoigner d’une expérience professionnelle dans le documentaire de création ou d’une formation professionnalisante reconnue (formation initiale ou continue).
- L’appel à candidature est ouvert du mardi 1 décembre 2026 au dimanche 20 décembre 2026.

Les principaux critères de sélection sont :
- La singularité de l’approche de l’auteur.rice.
- L’originalité du dispositif de réalisation et du mode de narration envisagés et leur adéquation avec le sujet.
- L’engagement de l’auteur et sa motivation à s’investir dans le travail collectif, dans un esprit d’échange et de collaboration.

Chaque dossier de candidature doit faire un maximum de 10 pages (visuels compris), envoyé sous forme d'un seul document pdf. Il doit comporter au minimum : une présentation du projet dans la forme que souhaitera l’auteur.rice permettant de distinguer un résumé, le mode de narration et la forme cinématographique envisagée, un CV et une lettre de motivation.

Il est également possible de joindre une réalisation antérieure en fournissant un lien internet et un mot de passe en cas d’accès privé.

La date limite pour le dépôt des candidatures est le dimanche 20 décembre 2026 minuit.
Envoyer le dossier par mail à : residence@lespetitescameras.fr

Les résultats seront communiqués sur la semaine du 8 février 2027.

Les auteur·rices retenu·es signent avec l'association Les Petites Caméras une convention par laquelle ils s'engagent à suivre les trois sessions de la résidence.

La résidence, organisée par les associations Les Petites Caméras et Zelinha, bénéficie du soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les Petites Caméras
64 rue du puits de Gy - 89100 Nailly
www.lespetitescameras.fr
residence@lespetitescameras.fr